

Assises du Nord : le cambriolage bascule, il viole une octogénaire

Un jeune homme répond devant la cour d'assises du Nord, à Douai, d'accusation de « viol sur personne vulnérable ». Sans domicile fixe, il affirme être entré pour cambrioler la victime.

PAR ISABELLE ELLENDER
villeneuveascq@lavoixdunord.fr

VILLENEUVE-D'ASCQ.

Nicolas Popelier n'a que 27 ans mais depuis sa majorité, comme l'a souligné la présidente Nourith Reliquet, « il est en prison ou bien, quand il est dehors, il ne se passe pas un mois sans qu'il ne commette une infraction ». Il a déjà 14 condamnations à son actif (ou plutôt à son passif), dont six du temps de sa minorité...

Mais ce pour quoi il est jugé, ces jeudi et vendredi devant la cour d'assises du Nord, c'est un « viol sur personne vulnérable », en juillet 2016 à Villeneuve-d'Ascq. L'accusé, un peu frustré mais capable de s'expliquer depuis son box vitré, plaide coupable. Il a été confondu par son ADN.

IL SE FAIT PASSER POUR LE KINÉ REMPLAÇANT

Il était alors sans domicile fixe, consommait alcool et cannabis,



Le procès du jeune SDF se terminera ce soir aux assises. Il encourt vingt ans de réclusion criminelle.

et serait entré chez sa victime pour la cambrioler. Colette B. 86 ans, attendait sa kinésithérapeute, la porte était ouverte.

Quand elle s'est trouvée nez à nez avec le jeune homme, celui-ci s'est fait passer pour un kiné remplaçant. Et le massage censé

soulager l'arthrose de la vieille dame a dérapé, jusqu'au viol. Il s'est excusé en partant... La vieille dame restera traumatisée, jusqu'à son décès, l'an dernier. Sa kiné, puis un de ses fils ont dépeint une femme gaie, courageuse, pudique, croyante. « Elle n'a jamais eu de haine pour ce monsieur. Elle a voulu aller au bout de la procédure pour que ça ne se reproduise plus », expliquera Hughes, de l'émotion plein la voix.

Nourith Reliquet parle avec douceur et un vrai sens de la pédagogie, tant pour l'accusé que pour les témoins ou les jurés. « Nous sommes ici pour comprendre ».

DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION...

Et ce qu'on comprend très vite, c'est que « dans la famille, vous, Nicolas, n'êtes pas le seul abîmé. » La cour et les jurés ont ainsi entendu le témoignage entrecoupé de larmes de Teddy, frère de l'accusé : alcool, violences, attou-

chements... « Vous êtes des personnes en grande souffrance », résume la présidente.

L'enquête de personnalité montre que toute cette misère sociale remonte aux générations précédentes : une grand-mère aux 13 enfants, violente, une mère et un père alcooliques, qui ont bien du mal à élever leur progéniture. Les bébés et leurs aînés sont placés, ballottés de familles d'accueil en foyers.

Il y a même ce jour où la compagne du père dépose Teddy et Nicolas sur les marches de la DDASS, et s'en va... La salle est glacée. Plus encore quand la mère vient à la barre. Loin, si loin de ce fils qu'elle ne nomme jamais et qu'elle à peine connu avant ses 12 ans.

Filiation incertaine, abandons répétés, sexualité perturbée dès le plus jeune âge... Les alertes de certains éducateurs n'ont pas empêché le crime du 11 juillet 2016. Pour lequel Nicolas Popelier encourt vingt ans de réclusion criminelle. ■

Philippe Holvoote ne sera plus maire en mars 2020

VENDEVILLE. Il a pris le temps de la réflexion et a informé, hier, les Vendevillois de sa décision dans le journal municipal. Élu en 2014, Philippe Holvoote ne sera pas candidat à sa succession en mars 2020. Le maire évoque des problèmes de santé, accentués au cours d'un mandat marqué par de nombreuses tensions.

Ce premier (et désormais seul) mandat de Philippe Holvoote ne s'est pas déroulé comme il le souhaitait. En 2014, la liste « Avec vous pour Vendeville » créé la surprise en s'imposant avec 48 voix d'avance sur celle du maire sortant. Philippe Holvoote, jeune retraité, enfile l'écharpe tricolore et découvre les arcanes de la gestion d'une commune. Pas simple. D'autant qu'en moins de deux ans, il voit une partie de ses colistiers se dresser contre lui puis claquer la porte du conseil municipal. Quand l'opposition démissionne à son tour en fin 2016, le maire est mis en minorité, il doit repasser par les urnes pour conserver son poste. Ce qu'il fait en mars 2017, pour s'imposer avec dix petites voix d'avance au terme d'une campagne musclée.

DES PROBLÈMES DE SANTÉ

Ces turbulences l'essorent, physi-

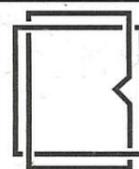


Après un mandat difficile, Philippe Holvoote n'est pas candidat à sa succession.

quement, mentalement. Difficile de remettre la machine en route. Au final, sur ce mandat, le maire doit être hospitalisé à trois reprises, en urgence. « Il faut regarder les choses en face, confie-t-il. J'ai des antécédents familiaux, j'aurai 72 ans en mars 2020, ce ne serait pas sérieux de repartir. D'autant que les conditions difficiles que l'on peut vivre à la tête d'une mairie ne facilitent pas les choses. » Philippe Holvoote prendra donc

du recul au printemps prochain. Il ne figurera sur aucune liste et aspirera au calme. Si les Vendevillois découvrent pour beaucoup la décision de leur maire, la succession est réglée en interne depuis quelque temps. Ludovic Proisy, adjoint aux écoles, aux affaires scolaires et périscolaires, à la petite enfance et au CME a déjà pris le relais pour lancer la campagne en ville. ■

CARINE BAUSIÈRE



OISY BATIMENT

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENT

21, rue de Bellaing - OISY

CONFIEZ A UN PROFESSIONNEL
VOTRE AMÉNAGEMENT EXTERIEUR



- Terrassement et fondation
- Chemin d'accès, Pavage,
- Aménagement extérieur
- Tout -à- l'égoût, Raccordement
- Remblais pour pavillons individuels
- Réalisation de tranchée, Démolition
- Terrassement de piscine
- Location de bennes

VERITABLE PIERRE BLEUE
DE SOIGNIES BELGIQUE



DEVIS GRATUIT



Délais de réalisation
RAPIDE

- Découpage dans nos ateliers

Tél: 03 27 24 82 12 - 06 48 04 39 88
oisy-batiment@orange.fr